

Le 20 mai 2016

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 20 mai 2016, à 18 h 30, à l'Église, sous la présidence de madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Monique Richard, Chantal Valois, Jean-Claude Massie et Mathieu Harkins. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Le conseiller Pierre Roy a motivé son absence.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général/secrétaire-trésorier, mesdames Marie-Hélène Gagné, directrice des finances, Catherine Berbery, adjointe à la direction et aux communications et monsieur Benoit Mongeau, directeur des travaux publics et de l'ingénierie sont également présents.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, madame la mairesse, Lisette Lapointe, ouvre la présente séance ordinaire à 18 h 30.

Résolution
2016-05-089
Acceptation de
l'ordre du jour

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution
2016-05-090
Acceptation
procès-verbal
15 avril 2016

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2016

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal, de la séance ordinaire du 15 avril 2016, soit accepté tel quel.

ADOPTÉE

4. RAPPORT DE LA MAIRESSE

Chers concitoyens et concitoyennes,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport de la mairesse en cette cinquième séance régulière du Conseil de l'année 2016. Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui

et à vous qui suivez nos travaux sur le site internet de la municipalité.

Permettez-moi d'abord de vous présenter les conseillers présents:

Chantal Valois, Jean-Claude Massie, Mathieu Harkins, Marjorie Bourbeau, Monique Richard. Pierre Roy s'est excusé.

Également, Mathieu Dessureault, directeur général de la municipalité, Marie-Hélène Gagné, directrice des finances, Benoit Mongeau, directeur des travaux publics et Catherine Berbery, adjointe à la direction et responsable des communications.

Il me fait plaisir de vous présenter les événements qui ont retenu notre attention ainsi qu'un résumé de mes activités depuis le dernier Conseil.

Réunions des conseillers municipaux

3, 9 et 16 mai

Conseil des maires et réunions de la MRC des Pays-d'en-Haut

Le 10 mai, Conseil des maires

Le 12 mai, MRC, réunion du Comité – Fonds de développement des territoires

Rencontres et Activités - Groupes et citoyens

23 avril – Hommage aux bénévoles

5 mai – rencontre avec notre nouveau commandant de la SQ – M. Éric Carle

6 mai – Rencontre d'information avec notre directeur de la sécurité publique – Sécurité incendie – Essayage équipement – pompiers

9 mai – rencontre conseiller juridique – re : Régie de l'énergie

12, 13 mai – Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec

14 mai – Assemblée générale annuelle de Plein air Saint-Adolphe

16 mai – Rencontre technique – Prolongement - réseaux aqueduc-égout – Secteur Village

20 mai – Rencontre Association du domaine Alpine – Barrage du lac des Pins

Faits saillants

14^e édition du Tour du Lac

Plus de 150 participants ont bravé la soudaine température hivernale le dimanche 15 mai dernier lors de la 14^e édition du Tour du lac Saint-Joseph, chapeauté par le Club Lions, afin d'amasser des fonds pour La Société canadienne du cancer. Ils ont ainsi amassé 7 000 \$. Bravo aux courageux marcheurs et aux organisateurs !

Travaux publics

Comme je vous l'ai indiqué lors de la dernière assemblée du Conseil, la priorité dans l'immédiat pour notre nouveau directeur des travaux publics et de l'ingénierie, est la réfection des chemins. Déjà, depuis son arrivée, des travaux de réparation temporaire ont été entrepris sur la montée du Bois-Francis.

Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire (secteur village).

Dans ce dossier, une étape préalable nécessaire est présentement en cours de réalisation, soit la mesure de débit des eaux parasites en période de hautes eaux. Une opération semblable a déjà été réalisée en période de bas niveau des eaux.

Rappel: une assemblée d'information à l'intention des propriétaires concernés par le projet aura lieu samedi, le 11 juin prochain, à 10 h 00.

Dossier Hydro-Québec

Récapitulatif des principales actions à ce jour

Étapes principales :

- Demande d'intervention
- Traitement confidentiel
- Reconnaissance des témoins experts
- Demande de renseignements
- Dépôt de la preuve
- Audiences

22 janvier: Hydro-Québec dépose le projet à la Régie de l'énergie.

28 janvier: un avis aux personnes intéressées est publié sur le site de la Régie.

29 janvier: la Régie nous demande de déposer une demande d'intervention formelle.

2 février: Nous faisons une demande d'intervention dans le dossier et demandons la tenue d'une audience.

16 février: Hydro-Québec dépose ses commentaires suite à notre demande d'intervention – Hydro-Québec s'y oppose.

Certains délais à ce moment-ci, car des demandes d'intervention ont été déposées après les délais par d'autres intervenants.

22 mars : la Régie fait connaître sa décision procédurale sur les demandes d'intervention, le budget de participation et le calendrier de traitement – Il y aura audience et notre demande d'intervention est acceptée.

1^{er} avril: la Régie dépose sa demande de renseignements adressée au Transporteur quant à la demande de traitement confidentiel de certains documents.

8 avril: Hydro-Québec répond à la Régie sur la confidentialité.

La Régie prolonge le délai pour les réponses du Transporteur à la demande de renseignements.

15 avril: entente au sujet de la confidentialité (engagement de confidentialité).

22 avril: nous déposons notre demande de renseignements - Étape très importante, car elle permet d'avoir réponse à plusieurs de nos questions quant au projet.

25 avril: la Régie ajoute une date d'échéance pour le dépôt de la preuve (le 18 mai).

26 avril: nous déposons nos demandes de reconnaissance de statut d'expert.

6 mai: réponse d'Hydro-Québec aux demandes de renseignements – Hydro-Québec répond à certaines questions et déclare impertinentes la majorité des questions.

6 mai: la Régie modifie le calendrier. Les audiences sont maintenant prévues les 8 et 9 juin

11 mai: nous déposons une contestation sur certaines réponses du Transporteur.

13 mai: commentaires d'Hydro-Québec suite à la contestation de réponses.

18 mai: nous déposons notre preuve (rapports d'experts et rapport conjoint de la municipalité et de la MRC).

20 mai: la Régie fait connaître sa décision quant aux objections du Transporteur à répondre à certaines demandes de renseignements – En notre faveur pour la majorité des

points.

Article dans l'Actualité

Article mensonger paru dans l'Actualité. Suite à une lettre du comité aviseur, la rédaction a retiré la lettre des plateformes de diffusion et de son site. La lettre sera publiée dans la prochaine édition papier de l'Actualité ainsi que sur le site de l'Actualité.

Divers

Chemin du Lac Beauchamp : Réponse du DG de Sainte-Agathe, M. Denis Savard : M. Savard nous a répondu le 11 mai que «le Conseil devait discuter de ce point le 10 mai lors de sa rencontre de travail. Malheureusement, à cause de l'ordre du jour très chargé de cette rencontre, le conseil a reporté cette discussion en juin. Je vous reviens dès que j'ai des nouvelles informations.»

Le poste de contremaître des Travaux publics

La présélection des candidatures pour le poste de contremaître des travaux publics est en cours, le comité de sélection sera nommé aujourd'hui et les entrevues devraient se tenir début juin.

Le poste d'inspecteur en environnement

Le poste d'inspecteur en environnement est présentement affiché et un comité de sélection sera nommé aujourd'hui.

Projets de districts électoraux

Suite aux commentaires de citoyens lors de la dernière assemblée du Conseil, un comité de travail ad hoc du Conseil poursuivra son travail dans ce dossier sous la responsabilité de Mathieu Harkins.

Réfection du chalet du Mont-Avalanche

Le 30 mai prochain, présentation au Conseil du projet proposé par le comité de travail piloté par le directeur récréotouristique, Alexandre Sarrazin, suite aux recommandations des architectes et ingénieurs.

Travaux entrepris à l'ancienne caserne, sur le Chemin du Village

Ce local sera utilisé par Arts et Culture Saint-Adolphe pour leurs activités 2016.

Plein air – Faits saillants et activités de l'été 2016

Ce sera très actif du côté du plein air cet été. En voici un aperçu :

6 km de parcours d'entraînement plein air

3,1 km de parcours visant à tonifier les muscles

2,9 km de parcours pour améliorer son cardio

Cours d'une durée de 10 semaines avec un entraîneur, à raison d'une fois par semaine, du 13 juin au 15 août. Ce cours s'adresse autant aux débutants qu'aux personnes plus avancées.

3 circuits de géocaching

Le géocaching est une activité permettant de partir à la découverte de « caches », à l'aide d'un GPS ou de son téléphone intelligent. Ces caches renferment des objets dissimulés dans la nature.

HISTOIRE DU VILLAGE (\$)

Circulez à travers le village de Saint-Adolphe-d'Howard en repérant les bornes à indices dissimulées. Vous y découvrirez ses monuments, l'histoire de ses ancêtres ainsi que d'extraordinaires paysages.

L'AVENTURIER

Empruntez le magnifique sentier LA CANADIENNE et partez à la recherche de trésors dissimulés dans la forêt. Une bonne dose de plein air, de magnifiques paysages ainsi qu'un gigantesque trésor à la toute fin de votre quête.

À LA RESCOUSSE DES ANIMAUX

Initiation au géocaching offerte aux jeunes de 7 à 10 ans. Aidez les animaux de la forêt à retrouver leur chemin et ces derniers vous donneront les indices afin de découvrir le trésor du maître Hibou.

Des GPS sont disponibles en location au Centre plein air.

27 JUILLET - VIE ET SURVIE EN FORÊT

Lors de cette journée de randonnée en plein air, vous apprendrez à mieux connaître le milieu naturel québécois et les précautions à prendre pour partir à l'aventure. Plusieurs mises en situation vous feront réfléchir quant à l'attitude à adopter en cas d'incident.

25 \$ par personne, places limitées

28 JUILLET - ATELIER ET CUEILLETTE DE CHAMPIGNONS SAUVAGES

En collaboration avec le club des mycologues des Laurentides, venez participer à un atelier sur les champignons comestibles de nos forêts ainsi qu'une activité de cueillette supervisée par des professionnels.

AVEC MORIE MORIN

12 \$ par personne, places limitées

29 JUILLET - IDENTIFICATION DE PLANTES MÉDICINALES SAUVAGES

Joignez-vous à l'herboriste Marie-Christine Vallières pour une promenade éducative dans les sentiers de Saint-Adolphe-d'Howard et apprenez à identifier les plantes médicinales sauvages qui nous entourent! Sapin baumier, framboisier, verge d'or, trèfle rouge, achillée millefeuille, plantain, bouleau, usnée barbue et plusieurs autres seront au rendez-vous.

15 \$ par personne, places limitées

VÉLO DE MONTAGNE

À partir du 20 juin, venez découvrir notre réseau de sentiers de vélo de montagne à la Station de sports Mont Avalanche! L'accès étant gratuit, nous suggérons une contribution volontaire de 25 \$ pour la saison. Votre aide financière est précieuse afin de vous offrir des sentiers de qualité

SÉRIE ENDURO Mont Avalanche

Compétition de vélo de montagne à pointage cumulatif

Les jeudis 30 juin, 28 juillet, 18 août et la finale le samedi 10 septembre

Je vous remercie,

Votre mairesse

Lisette Lapointe

5. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

5a) Acceptation des comptes réguliers et FDI

Il est proposé par le conseiller :

Mathieu Harkins

appuyé par la conseillère :

Chantal Valois

et résolu unanimement

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 10 mai 2016, pour un montant total de 752 753,68 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 12 mai 2016, au montant de 1 172 232,42 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 20 mai 2016

ADOPTÉE

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution
2016-05-092
Aide à l'entretien
du réseau routier
local 2015

6a) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2015

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 14 742 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés, pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe « B » ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Il est proposé par le conseiller :
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement

Mathieu Harkins
Jean-Claude Massie

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-093
Renouvellement de
l'entente amendes
pour infractions
criminelles

6b) Renouvellement de l'entente relative à des amendes pour infractions criminelles

ATTENDU QUE le ministre, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et la Municipalité ont convenu de tenir un projet pilote d'une durée de deux (2) ans par lequel la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et la Sûreté du Québec ont accepté de collaborer pour traiter certaines infractions criminelles sommaires et que ce projet a fait l'objet d'une entente formelle, entre les parties susmentionnées, approuvée par le décret 487-2014 du 3 juin 2014;

ATTENDU QUE ce projet pilote s'est avéré concluant pour les parties à l'entente;

ATTENDU QUE l'entente prescrit qu'à son échéance, les parties pourront renouveler celle-ci aux mêmes conditions ou pour tout autre terme dont elles pourraient convenir;

ATTENDU QUE l'entente en cours prendra fin le 29 juin 2016 et que les parties souhaitent renouveler celle-ci pour un terme de trois (3) ans;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard renouvelle l'entente entre le ministre, le DPCP et la Municipalité pour le traitement de certaines infractions sommaires à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la mairesse soit autorisée à signer l'Addendum à l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle.

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-094
Démission de
Nathalie Lavictoire

6c) Démission de madame Nathalie Lavictoire au poste de technicienne en documentation

ATTENDU QUE madame Nathalie Lavictoire nous a fait part de sa décision de quitter ses fonctions de technicienne en documentation, poste qu'elle occupait depuis le 20 avril 2015;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la démission de madame Nathalie Lavictoire, effective du 18 mai 2016;

QUE le conseil lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouveaux défis professionnels;

ET QUE le conseil municipal mandate la direction générale afin d'enclencher le processus d'embauche d'une nouvelle technicienne en documentation et qu'un comité de sélection soit formé.

ADOPTÉE

Monique Richard se retire

Résolution
2016-05-095
Protocole d'entente
avec Arts et Culture
Saint-Adolphe

6d) Mandat autorisant la signature d'un protocole d'entente avec « Arts et Culture Saint-Adolphe »

ATTENDU QUE la municipalité a accepté de soutenir financièrement l'organisme à but non lucratif « Arts et Culture Saint-Adolphe »;

ATTENDU QUE, « Arts et Culture Saint-Adolphe » souhaite occuper l'ancienne caserne de la municipalité située au 1920, chemin du Village, dans le cadre de ses activités de 2016;

ATTENDU QUE certains aménagements devront être faits;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la mairesse et le directeur

général à préparer et signer, pour et au nom de la municipalité, un protocole d'entente avec « Arts et Culture Saint-Adolphe » pour l'année 2016.

ADOPTÉE

Monique Richard revient à son poste

Résolution
2016-05-096
Création surplus
affecté pour les
égouts Village

6e) Création d'un surplus affecté pour les égouts du secteur Village

ATTENDU QUE lors de la taxation annuelle, il y a des taxes de secteur pour l'aqueduc et les égouts;

ATTENDU QU'à la fin de l'année, les revenus supplémentaires doivent être transférés dans un surplus affecté afin de faire bénéficier les gens de ce secteur qui ont contribué audit surplus;

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la directrice des finances à effectuer un transfert du surplus accumulé non affecté (GL55-991-10-001) vers le surplus affecté « égout/vidange » (GL55-992-40-000) du secteur Village, au montant de 21 015 \$.

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-097
Transfert de surplus
affecté vers dossier
Hydro-Québec

6f) Autorisation de transfert de surplus affecté « éventualités » vers le dossier Hydro Québec

ATTENDU QUE l'ouverture d'une emprise pour une ligne de transport électrique cause des dommages irréversibles sur les plans environnemental, humain, paysager et économique et qu'une étude indépendante conclut que le tracé retenu par Hydro-Québec aura des impacts majeurs sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU QUE le tracé retenu par Hydro-Québec n'obtient pas l'acceptabilité sociale sur le territoire de Saint-Adolphe-d'Howard et que les études réalisées à la demande de la municipalité par des experts indépendants concluent qu'un scénario empruntant les emprises existantes est réalisable sur les plans technique et économique, tout en répondant aux besoins en électricité de la région des Laurentides, et qu'un tel scénario représente la solution de moindre impact à l'échelle régionale;

ATTENDU le dépôt du projet Grand-Brûlé dérivation Saint-Sauveur par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie dans le dossier R-3960-2016, incluant la solution empruntant les emprises existantes « Solution 3 – nouvelle ligne à 120 kV (Grand-Brûlé dérivation Saint-Donat) »;

ATTENDU QUE la municipalité, conjointement avec la MRC des Pays-d'en-Haut, souhaite intervenir devant la Régie de l'énergie dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU la résolution 2016-02-027 donnant un mandat de services juridiques à Franklin Gertler Étude légale;

ATTENDU le surplus affecté pour éventualités de 50 000 \$;

ATTENDU la facture no 1124 au montant de 25 301,98 \$ de Franklin Gertler Étude légale;

ATTENDU la facture no 10 au montant de 7 425,00 \$ d'Élaine Genest;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire un transfert du surplus affecté pour éventualités vers le poste budgétaire réservé au projet Hydro-Québec au montant de 32 726,98 \$;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le transfert d'une somme de 32 726,98 \$ du surplus affecté pour éventualités (GL55-992-45-000) vers projet Hydro-Québec (GL02-130-00-418 (HydroT)).

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-098
Comité sélection
poste contremaître

6g) Création d'un comité de sélection pour l'embauche du contremaître

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir au poste de contremaître laissé vacant;

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe d'Howard nomme à titre de membre du comité de sélection pour l'embauche du contremaître :

- Benoit Mongeau
- Mathieu Dessureault
- Jean-Claude Massie
- Marjorie Bourbeau

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-099
Comité sélection
poste inspecteur en
environnement

6h) Création d'un comité de sélection pour l'embauche de l'inspecteur en environnement

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir au poste d'inspecteur en environnement laissé vacant;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme à titre de membre du comité de sélection pour l'embauche de l'inspecteur en environnement :

- Julie Lafontaine
- Mathieu Dessureault
- Mathieu Harkins
- Pierre Roy

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

Résolution
2016-05-100
Fourniture de pierre
concassée

7a) Fourniture et livraison de pierre concassée

ATTENDU QUE la municipalité possède plus de 140 km de chemins en gravier qui nécessitent un entretien récurant en nivellement et en ajout de pierre;

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres public sur le portail de SEAO, entre le 6 et le 21 avril 2016, pour se munir de réserve de pierre;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 4 (quatre) soumissions conformes :

| Soumissionnaire | Montant de la soumission, avant taxes |
|------------------------------------|----------------------------------------------|
| Carrière Miller 2015 | 130 293 \$ |
| Lafarge Canada Inc. | 133 083 \$ |
| Excavation R.B. Gauthier Inc. | 133 548 \$ |
| David Riddell Excavation/Transport | 156 333 \$ |

Il est proposé par le conseiller : Jean-Claude Massie
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat de « fourniture et livraison de pierre concassée MG-20B » au plus bas soumissionnaire conforme, soit Carrière Miller 2015, de Val-Morin, au montant de 130 293\$, plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux codes budgétaires : 02-320-00-625 pour couvrir un montant de 78 200 \$, 22-300-00-630 pour un montant de 12 000 \$ maximum et 22-300-00-631 pour un montant maximum de 59 600 \$ afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 20 mai 2016

ADOPTÉE

8.ENVIRONNEMENT

9.URBANISME

9a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'avril 2016.

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de l'environnement le 29 avril 2016 ainsi que le comparatif des mois de mars 2016 et avril 2015.

9b) Demande de dérogation mineure 2016-013, chemin Gémont, lot 5 845 532

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2016-013 pour permettre la construction d'une résidence et d'un garage comportant un toit plat, chemin Gémont, lot 5 845 532;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat d'implantation préparé le 22 février 2016 par Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, sous la minute no 7016 et plans de construction préparés le 6 mars 2016 par Michel Nadeau, technologue;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, tout toit d'un bâtiment doit avoir au moins deux versants avec une pente d'au moins 5 : 12;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Dépôt
tableaux
comparatifs

Résolution
2016-05-101
Dérogation
mineure 2016-013
Lot 5 845 532

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2016-013, suivant la condition ci-après :

1. Obtenir les permis utiles à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-102
PIIA 2016-014
Lot 3 959 130

9c) Demande de PIIA no 2016-014, 155, rue J.-A. Préfontaine, lot 3 959 130

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-014 pour la reconstruction d'un balcon avec rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite et remplacement d'une porte extérieure en cour arrière, 155 rue J.-A.-Préfontaine, lot 3 959 130;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat de localisation préparé le 28 juillet 2004 par Lucien Corbeil, arpenteur-géomètre, sous la minute no 6390 et dessin de construction préparé par le propriétaire;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : rampe et balcon en bois traité et porte vitrée en acier de couleur blanc;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-014, suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
2. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie d'exécution des travaux.

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-103
PIIA 2016-020
lot 4 126 365

9d) Demande de PIIA no 2016-020, 381, chemin du Village, lot 4 126 365

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-020 pour le remplacement du revêtement extérieur de la bâtisse, 381, chemin du Village, lot 4 126 365;

ATTENDU les plans et documents déposés : soumission préparée le 14 avril 2016 par Aluminium J. Clément inc.;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : revêtement métallique prépeint de couleur beige, toiture métallique prépeinte de couleur brun et fascias en aluminium de couleur brun;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-020, suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
2. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie d'exécution des travaux.

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-104
PIIA 2016-015
Lot 3 958 039

9e) Demande de PIIA no 2016-015, 1516, avenue A.-Bertrand, lot 3 958 039

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-015 pour la construction d'une terrasse en cour arrière, 1516, avenue A.-Bertrand, lot 3 958 039;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat de localisation préparé le 18 mai 2011 par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, sous la minute no 448 et dessin de construction préparé par le propriétaire;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés: terrasse et clôture en bois traité;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-015, suivant les conditions ci-après :

1. La clôture au pourtour de la terrasse ne devra pas excéder une hauteur de plus de 2 mètres;
2. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
3. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie d'exécution des travaux.

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-105
PIIA 2016-016 et
2016-017
Lots 3 957 968,

9f) Demandes de PIIA nos 2016-016 et 2016-017, 1708 et 1710, chemin du Tour-du-Lac, lots 3 957 968, 3 960 412 et 3 960 413

ATTENDU les demandes de PIIA numéros 2016-016 et 2016-017 pour la construction

3 960 412 et
3 960 413

d'une habitation jumelée, 1708 et 1710, chemin du Tour-du-Lac, lots 3 957 968, 3 960 412 et 3 960 413;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat d'implantation préparé le 11 mai 2007 par Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, sous la minute no R4080 et plans de construction révisés le 29 mars 2016 par Louise Bouré, architecte;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : revêtement de Maibec de couleur blanc, portes et fenêtres en aluminium de couleur blanc, toiture en bardeaux d'asphalte de couleur brun, fascias et soffites de Maibec de couleur blanc, garde-corps en verre trempé et en bois teint de couleur noyer;

ATTENDU QUE cette habitation jumelée est identique aux deux habitations voisines faisant partie du projet;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et de la recommandation du CCU;

Il est proposé par la conseillère
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Jean-Claude Massie

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte les demandes de PIIA nos 2016-016 et 2016-017, suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir les permis utiles à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
2. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie d'exécution des travaux.

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-106
PIIA 2016-019
Lot 3 958 945

9g) Demande de PIIA no 2016-019, 1737, chemin du Village, lot 3 958 945

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-019 pour la construction d'une terrasse en cour avant, 1737, chemin du Village, lot 3 958 945;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat de localisation préparé le 15 avril 2016 par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, sous la minute no 2491 et plans de construction préparés le 21 avril 2016 par Michel Gauthier, designer;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : terrasse en bois traité et garde-corps en bois teint de couleur teck;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère :
appuyé par le conseiller :
et résolu unanimement :

Marjorie Bourbeau
Mathieu Harkins

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-019, suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
2. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie d'exécution des travaux.

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-107
PIIA 2016-018
Lots 3 958 268
et 3 958 285

9h) Demande de PIIA no 2016-018, 1782, chemin du Village, lots 3 958 268 et 3 958 285

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-018 pour la construction d'une galerie en cour arrière, 1782, chemin du Village, lots 3 958 268 et 3 958 285;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat de localisation préparé le 23 août 1990 par Lucien Corbeil, arpenteur-géomètre, sous la minute no C-2729 et esquisses en couleur préparées par l'entrepreneur;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : galerie en bois traité, garde-corps en acier de couleur noir avec poteaux en cèdre;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-018, suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
2. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie d'exécution des travaux.

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-108
PIIA 2016-021
Lot 3 958 029

9i) Demande de PIIA no 2016-021, 1963, chemin du Village, lot 3 958 029

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-021 pour le remplacement de la clôture au pourtour de la terrasse en cour latérale, 1963, chemin du Village, lot 3 958 029;

ATTENDU les plans et documents déposés: esquisse préparée par l'entrepreneur;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés: clôture en bois peint de couleurs blanc et vert;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à une demande de P.I.I.A. et qu'il doit satisfaire les critères d'évaluation énoncés au règlement no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-021, suivant les conditions ci-après :

1. Que les détails architecturaux soient ajoutés à la clôture afin de mieux s'harmoniser au garde-corps du balcon;
2. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
3. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie d'exécution des travaux.

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-109
Lotissement
Lots 5 889 598 et
5 889 599

9j) Demande de permis de lotissement, lots projetés 5 889 598 et 5 889 599, 111, chemin de la Forge Ouest

ATTENDU le plan cadastral parcellaire des lots projetés 5 889 598 et 5 889 599, préparé le 16 mars 2016 par Sylvie Fillion, arpenteure-géomètre, sous la minute no 4925;

ATTENDU QUE la contribution aux fins de parcs est applicable au lot vacant, soit le lot projeté 5 889 599;

ATTENDU QUE conformément à la réglementation de lotissement en vigueur, il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil concernant la manière, dont la contribution aux fins de parcs sera appliquée, soit en argent ou en terrain;

ATTENDU l'avis du directeur récréotouristique du 21 mars 2016;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de permis de lotissement des lots projetés 5 889 598 et 5 889 599 et qu'une décision, quant à la contribution aux fins de parcs, soit prise ultérieurement.

ADOPTÉE

Avis de motion
Règl SQ-04-2016

9k) Avis de motion du Règlement no SQ-04-2016 concernant les nuisances

Avis de motion est donné par la conseillère Marjorie Bourbeau qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no SQ-04-2016 concernant les nuisances abrogeant et remplaçant les règlements nos 501, 501-1 concernant les animaux, le règlement no 714 concernant les nuisances, le règlement no 701 concernant les ordures ménagères et le règlement no SQ-04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques sera adopté.

10. PARCS, SENTIERS ET ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX

Résolution
2016-05-110
Fermeture de rues
pour Nuits Blues
2016

10a) Fermeture de rues pour l'activité Nuits Blues Laurentides

ATTENDU QUE l'événement Nuits Blues Laurentides se déroulera dans la municipalité du 5 au 13 août 2016;

ATTENDU QUE l'activité principale se tiendra au parc Adolphe-Jodoin le samedi 13 août;

ATTENDU QUE le comité organisateur désire fermer le chemin du Village entre les rues Beaumont et du Quai, entre 13 h 00 ET 22 h 00;

Il est proposé par la conseillère : Monique Richard
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la fermeture du chemin du Village, le samedi 13 août 2016, de 13 h à 22 h entre les rues Beaumont et du Quai pour la tenue de l'activité Nuits Blues Laurentides;

QU'une demande officielle soit envoyée au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

11.LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Résolution
2016-05-111
Participation au
forum sur tourisme
régional (avril 2016)

11a) Participation au forum sur le tourisme régional

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard effectue un travail constant pour le développement touristique sur son territoire;

ATTENDU QU'un premier forum sur le développement du tourisme rural a eu lieu les 20 et 21 avril 2016 à Nicolet;

ATTENDU QUE toute formation de plus de 500 \$, relative au perfectionnement des cadres, doit être acceptée par résolution du conseil selon le règlement no 695;

Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère : Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'inscription du directeur récréotouristique, monsieur Alexandre Sarrazin, pour un montant totalisant 813,27 \$ incluant les frais d'hébergement et de déplacement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-620-00-419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 20 mai 2016

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-112
Participation au
congrès du loisir

11b) Participation au congrès du loisir municipal à Rivière du Loup 2016

ATTENDU le congrès annuel du loisir municipal qui aura lieu à Rivière-du-Loup du 5 au 7 octobre 2016;

ATTENDU QUE la liste des ateliers correspond aux besoins du service des loisirs, tant aux niveaux communautaire, sportif et culturel;

ATTENDU QUE toute formation de plus de 500 \$, relative au perfectionnement des cadres, doit être acceptée par résolution du conseil selon le règlement no 695;

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la coordonnatrice aux loisirs, madame Marie-Christine Lespérance, à participer au congrès du loisir municipal, à Rivière-du-Loup en octobre 2016, au montant de 405 \$ plus les taxes applicables et les frais de déplacement et d'hébergement sur présentation des pièces justificatives;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-701-20-419 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier

Le 20 mai 2016

ADOPTÉE

Résolution
2016-05-113
Soutien financier
3 enfants
camp de jour 2016

11c) Soutien financier pour 3 enfants au camp de jour 2016

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux des Pays d'en Haut recommande aux municipalités de la MRC des Pays d'en Haut de s'impliquer financièrement auprès des parents qui désirent inscrire un enfant dans les camps de jour de la MRC pour en faciliter l'accès;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite aider 3 enfants;

ATTENDU QU'un tiers des coûts reliés à l'inscription d'un enfant, citoyen de la municipalité, sera défrayé par la municipalité, un tiers sera à la charge des parents et un tiers à la charge du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS);

Il est proposé par la conseillère : Chantal Valois
appuyé par le conseiller : Jean-Claude Massie
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard entérine cette décision.

ADOPTÉE

Rapport d'effectifs
Loisirs et plein air

11d) Rapport d'effectifs aux loisirs et au plein air

Le directeur général dépose le rapport d'effectifs aux loisirs et au plein air pour la période du 15 avril au 20 mai 2016 :

Shaun Bussière-Luigi
Animateur de camp de jour
Poste étudiant, temps plein
Taux horaire : 12,05 \$ (2^e année)
Embauche : 30 avril 2016
Fin d'emploi : 19 août 2016

Samuel Boulet
Animateur de camp de jour
Poste étudiant, temps plein
Taux horaire : 12,05 \$ (2^e année)

Embauche : 30 avril 2016
Fin d'emploi : 19 août 2016

Rosalie Beaulieu
Animatrice de camp de jour
Poste étudiant, temps plein
Taux horaire : 12,00 \$ (1^{ère} année)
Embauche : 25 mai 2016
Fin d'emploi : 19 août 2016

Mélanie Audet
Animatrice de camp de jour
Poste étudiant, temps plein
Taux horaire : 12,30 \$ (3^e année)
Embauche : 30 avril 2016
Fin d'emploi : 19 août 2016

Kimberly Bernier
Animatrice au service de garde
Poste étudiant, temps plein
Taux horaire : 12,30 \$ (3^e année)
Embauche : 30 avril 2016
Fin d'emploi : 19 août 2016

Judith Laurin
Animatrice de camp de jour
Poste étudiant, temps plein
Taux horaire : 12,00 \$ (1^{ère} année)
Embauche : 30 avril 2016
Fin d'emploi : 19 août 2016

Frédéric Desbiens
Agent culturel et sportif
Poste étudiant, temps plein
Taux horaire : 13,00 \$ (4^e année)
Embauche : 30 avril 2016
Fin d'emploi : 19 août 2016

Andrew Hipsagh
Animateur de camp de jour
Poste étudiant, temps plein
Taux horaire : 12,00 \$ (1^{ère} année)
Embauche : 30 avril 2016
Fin d'emploi : 19 août 2016

Audrey Legendre
Accompagnatrice au camp de jour/SDG
Poste étudiant, temps plein
Taux horaire : 12,30 \$ (3^e année)
Embauche : 30 avril 2016
Fin d'emploi : 19 août 2016

Catherine Corbeil-Gauthier
Animatrice camp de jour
Poste étudiant, temps plein
Taux horaire : 12,55 \$ (4^e année)
Embauche : 30 avril 2016
Fin d'emploi : 19 août 2016

Raynald Veilleux
Responsable du débarcadère
Poste saisonnier, temps plein
Taux horaire : 19,39 \$, échelon 3 (col blanc)
Embauche : 5 mai 2016
Fin d'emploi : 10 octobre 2016

Francine Prévost
Horticultrice
Poste saisonnier, temps plein
Taux horaire : 19,00 \$, classe 3, échelon 3 (col bleu)
Embauche : 2 mai 2016
Fin d'emploi : 4 novembre 2016

Robert Vaillancourt
Journalier aux parcs
Poste saisonnier, temps plein
Taux horaire : 18,77 \$, classe 2, échelon 3 (col bleu)
Embauche : 4 mai 2016
Fin d'emploi : 4 novembre 2016

Anthony Baron-Turcot
Journalier aux parcs
Poste étudiant, temps partiel
Taux horaire : 12,30 \$ (col bleu)
Embauche : 5 mai 2016
Fin d'emploi : 10 octobre 2016

Maxime St-Jean
Journalier aux parcs
Poste étudiant, temps partiel
Taux horaire : 12,05 \$, classe 2 (col bleu)
Embauche : 7 mai 2016
Fin d'emploi : 10 octobre 2016

Samantha Ladouceur
Préposée au débarcadère
Poste étudiant, temps partiel
Taux horaire : 11,55 \$ (col blanc)
Embauche : 22 mai 2016
Fin d'emploi : 4 septembre 2016

12.ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

13.SÉCURITÉ PUBLIQUE

13a) Dépôt des interventions des pompiers pour le mois d'avril 2016

Le conseiller Jean-Claude Massie dépose devant le Conseil municipal le rapport des interventions des pompiers pour le mois d'avril 2016

14.DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

15.INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dépôt des
Interventions des
pompiers
avril 2016

16.VARIA

Réception d'une pétition des citoyens du secteur du barrage du Lac Iroquois pour des travaux d'entretien et de réfection du barrage à faire par la municipalité (23 signatures)

17.PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal a répondu aux questions.

18.LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
et résolu unanimement :

QUE cette séance soit levée à 20 h 20

ADOPTÉE

.....
Lisette Lapointe
Mairesse

.....
Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier

Résolution
2016-05-114
Levée de la
séance